

### Séance du 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Lauwin-Planque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Florence THULLIER, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Louis BENOIST, François BONTE, Claudette LASSELIN, Christian POIRET, Christine LUCIDARME, Fabrice DERON, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART,

Excusés ayant donné pouvoir : Xavier HALUT pouvoir à Florence THULLIER, Bernard BARELLE pouvoir à François BONTE, Catherine MILCENT VION pouvoir à Louis BENOIST.

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présent : Vincent JAKOBOWSKI,

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DESTINE A L'ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS – SENATORIALES 2023 – 19h00

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **L'élection des sénateurs aura lieu le 24 septembre. Le maire informe qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel communes de 1000 à 8999 habitants.**

Madame le Maire indique que la société d'enregistrement n'a pas pu se rendre disponible ce soir car déjà sur d'autres communes.

## Etat de présence (PV) :

Communes de 1 000 à 8999 habitants  
Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LAUWIN-PLANQUE

À cette date étaient présents les conseillers municipaux suivants<sup>1</sup> :

VALLET SONIA	LUCIDARME Christine	
POIRET Fabien	DERON Fabrice	
THULLIER Florence	LAGANA Dominique	
MOHAMMED Abdallah	BOITEL Bruno	
HENNING Virginie	TAILLART Chloé	
BENOIST Louis		
BONTE François		
LASSELIN Claudette		
POIRET Christian		

Étaient absents et représentés les conseillers municipaux suivants<sup>2</sup> :

HALUT XAVIER	PROCURATION	THULLIER Florence
MILCENT VION Catherine	PROCURATION	BENOIST Louis
BARELLE Bernard	PROCURATION	BONTE François

## Lecture par Mme le Maire des informations suivantes :

Le bureau électoral est constitué du Président (Mme le Maire) + les deux conseillers municipaux les plus âgés + les deux conseillers municipaux les plus jeunes.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, ou conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune, de nationalité française.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mr Louis Benoist demande la possibilité de déposer une liste. Elle sera nommée « groupe minoritaire » (Liste ci-dessous).

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Le Maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées.

Liste 1 : LAUWIN-PLANQUE SENATORIALES

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
VALLET	Sonia
POIRET	Fabien
HENNING	Virginie
MOHAMMED	Abdallah
LAGANA	Dominique
BOITEL	Bruno
DERON	Fabrice
TAILLART	Chloé

Liste 2 : GROUPE MINORITAIRE

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
BARELLE	Bernard
MILCENT-VION	Catherine
BONTE	François
LASSELIN	Claudette
BENOIST	Louis

## OUVERTURE DU SCRUTIN –

Mme Le Maire indique que nous pouvons procéder au vote :

- Chaque conseiller à l'appel de son nom va voter, idem pour les pouvoirs,
- Après le vote du dernier conseiller, la Présidente a déclaré le SCRUTIN CLOS et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote,

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents et représentés ..... 17  
.....
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
.....
- c. Nombre de votants..... 17  
.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 2  
.....
- e. Nombre de suffrages blancs ..... 0  
.....
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 17  
.....

### Suffrages obtenus :

Liste 1 : LAUWIN-PLANQUE SENATORIALES : 10 votes

Liste 2 : GROUPE MINORITAIRE : 5 votes

Il n'a pas été possible de déterminer les sièges à pourvoir via l'annexes 3 transmise par la sous-préfecture nommé calcullette déléguée + 1000 habitants - (cf tableau suivant).

## ELECTION SENATORIALE – SCRUTIN PROPORTIONNEL

Nombre de sièges à pourvoir	5
-----------------------------	---

N°	Titre de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges
1	LAUWIN-PLANQUE SENATORIALES	10	
2	GRUPE MINORITAIRE	5	
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			

contrôle	<b>PROBLEME</b>
----------	-----------------

Suite à cet incident, il a été décidé de contacter la permanence élection de la sous-préfecture de Douai.

Ils nous indiquent qu’effectivement ils ont eu des remontés sur un dysfonctionnement et qu’il fallait à nouveau télécharger la calculatrice.

Malgré cela, le nouveau tableur ne fonctionne toujours pas.

Il est donc décidé de calculer manuellement à l’aide des documents fournis par la sous-préfecture, tout en étant en communication téléphonique avec le service élection de Douai.

Quotient électoral délégués et suppléants : 3,4

Les résultats projetés pour les délégués et suppléants : 3 sièges pour la liste 1 et deux sièges pour la liste 2.

Pour LAUWIN-PLANQUE SENATORIALES :

Mme VALLET SONIA – Mr POIRET FABIEN – MME HENNING VIRGINE

Pour GROUPE MINORITAIRE :

Mr BARELLE BERNARD – MME MILCENT-VION

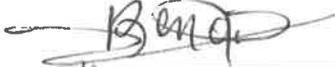
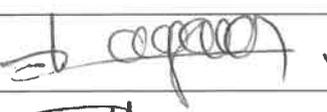
Suppléants élus : MR BOITEL BRUNO – MME TAILLART CHLOE – MR DERON FABRICE

- Proclamation des résultats, d'abord des délégués, ensuite les suppléants,
- Après la proclamation des résultats, il sera transmis par mails aux délégués et aux suppléants l'information de leur élection et les modalités (refus des élus d'exercer leur mandat - délégués et suppléants),
- Rédaction des procès-verbaux / signatures.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE AUX ELECTIONS SENATORIALES – 20h15

- Transmission immédiate en sous-préfecture des documents, PV + dépôts au commissariat de Douai.
- Affichage du soir même du PV sur la porte de la mairie.

Liste des membres du Conseil Municipal :

VALLET	Sonia	
POIRET	Fabien	
THULLIER	Florence	
MOHAMMED	Abdallah	
HENNING	Virginie	
HALUT	Xavier	
BARELLE	Bernard	
BENOIST	Louis	
BONTE	François	
LASELIN	Claudette	
POIRET	Christian	
LUCIDARME	Christine	
MILCENT VION	Catherine	
DERON	Fabrice	
LAGANA	Dominique	
BOITEL	Bruno	
TAILLART	Chloé	